

1559.

ORDRE de l'Eperon d'or. (ROME.)

On l'attribue au pape Pie IV, qui, dit-on, l'institua en 1559.

Le père Helyot, tom. 8, pag. 392, soutient le contraire. Cet auteur reconnoît bien que Pie IV créa un ordre ; mais il prétend qu'il lui donna son propre nom de *Pie*, et non pas celui de l'Eperon d'or : et il se fonde, entr'autres, sur une bulle de 1569, où les chevaliers de cet ordre sont appelés *pies*. Il est vrai, dit-il, que Pierre de Belloi, dans son Traité de l'origine de chevalerie, assure que ces chevaliers *pies* sont faits par même moyen chevaliers de l'Eperon d'or : il est vrai encore, ajoute-t-il, que Favin dit que ces chevaliers sont appelés dorés à cause de la croix et des éperons d'or qu'on leur donne, et que dans leurs lettres de nomination, on leur confère les titres de chevaliers dorés, comtes du sacré palais et de la cour de Latran : mais, observe-t-il, cette croix et cet éperon ne consti-

tuent point la marque de l'ordre que Pie IV créa ; cette marque fut une médaille d'or portant, d'un côté, l'image de saint Ambroise, et de l'autre, les armes du pape régnant. Ainsi, conclut le père Hélyot, il y a bien de l'apparence que Pie IV n'a point été l'instituteur de l'ordre de l'Eperon, et que l'ordre qu'il créa sous le nom de *Pie* a eu le même sort que ceux de Saint-Pierre, de Saint-Paul, du Lis et de Notre-Dame de Lorette, qui ont été supprimés, et sont devenus de simples offices de la chancellerie romaine.

Quoi qu'il en soit, cet ordre de l'Eperon, qui subsiste encore à Rome, a eu, quel qu'ait été son fondateur, beaucoup d'éclat, et de grands privilèges, tant que les papes se sont réservés le droit de le conférer. C'étoit même le seul avec les marques duquel les ministres de Venise à Rome pussent faire leur entrée solennelle dans le sénat de cette république, au retour de leur légation.

Sa marque est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, au bas de laquelle pend un éperon d'or, et que l'on porte attachée à la boutonnière avec un ruban rouge. Pag. 225, pl. XVI, n° 1.
